



MICROCRÉDIT PERSONNEL ACCOMPAGNÉ

Le Crédit Municipal de Toulouse propose grâce au Micro Crédit Personnel Accompagné (MCPA) un prêt pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle.

Cet outil a été créé par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, visant à lutter contre l'exclusion bancaire, en complément des aides et dispositifs existants.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le MCPA est un outil destiné à aider les personnes en difficulté financière.

CARACTÉRISTIQUES DES PRÊTS MCPA :

Les bénéficiaires d'un MCPA disposent d'un accompagnement social sur toute la durée du prêt.

Un rendez vous avec une structure accompagnante sera proposé afin d'instruire la demande ou de réorienter la personne, si nécessaire, vers d'autres dispositifs.

Si le Crédit Municipal valide l'attribution du prêt MCPA, l'acceptation par l'emprunteur entraîne l'acceptation de l'accompagnement social pour la durée du prêt.

Cet accompagnement social se fera en collaboration avec le service social ou la structure accompagnante dont relève l'emprunteur.

LE MCPA SERT À FINANCER DES PROJETS EN LIEN AVEC L'INSERTION SOCIALE ET/OU PROFESSIONNELLE COMME :

L'accès au logement
La santé
L'éducation et la formation
L'emploi et la mobilité
L'équipement ménager
Le rachat de dettes
... ou tout autre projet

LE MCPA NE PERMET PAS :

à racheter des prêts
à compléter un montage financier comprenant d'autres prêts

Inscrivez-vous à notre newsletter

Découvrez nos actualités : actualités, événements, journées d'expertises gratuites...
Conformément à la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement UE 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation de traitement, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.

☐ Je suis d'accord pour recevoir des e-mails conformément au RGPD (Règlement général sur la protection des données).

M'inscrire !

à financer la création d'une micro-entreprise.



Le MCPA ne se substitue pas aux aides sociales légales mais peut éventuellement les compléter.

À QUI S'ADRESSE LE MCPA ?

Aux personnes ayant des ressources limitées mais qui ont une capacité de remboursement :

Salariés
Retraités
Etudiants ou apprentis
Demandeurs d'emploi
Bénéficiaires de minima sociaux
...

NOS STRUCTURES ACCOMPAGNANTES

Les partenaires sociaux avec qui nous travaillons couvrent le territoire de l'ancienne région Midi-Pyrénées.

Afin d'être dirigé vers la structure accompagnante la plus proche de chez vous, n'hésitez pas à simuler votre demande de prêt ci-dessous, ou à nous contacter.

Une équipe de bénévoles est également à votre disposition pour vous aider :

du lundi au mercredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
le jeudi de 14h00 à 17h00.

Vous pouvez les contacter à finances-solidaires@credit-municipal-toulouse.fr (pour tout contact par mail merci d'indiquer un numéro de téléphone sur lequel vous pouvez être rappelé) ou au **05 61 21 41 43**.

SIMULEZ VOTRE MICROCRÉDIT

×

1 NATURE DE VOTRE PROJET

Sélectionnez la nature de votre projet

☐ Accès au logement

☐ Santé

☐ Education et formation

☐ Accès à la mobilité

☐ Remboursement de dette / Accident de la vie

☐ Cohésion familiale



- ☐ Vacances
- ☐ Prêt à la consommation

Étape suivante >

2 MONTANT SOUHAITÉ

3 VOTRE CODE POSTAL

4 NOTRE RÉPONSE



TARIFICATION

TAEG : 3.04%

Pour certaines structures accompagnantes, le taux de 3.04% est ramené à 0% du fait de la prise en charge des intérêts par la structure.

0% pour tous les toulousains, quelle que soit la structure sollicitée.

Montant : Minimum 300 € / Maximum 8 000 €

Exemple :

j'emprunte 3 000 € sur 36 mois, je rembourse 87.24 € / mois soit un total de 3 140.77 € avec un taux à 3.04%

j'emprunte 3 000 € sur 36 mois, je rembourse 83.33 € / mois soit un total de 3 000.00 € avec un taux à 0%

Durée : De 6 à 84 mois



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

ASSURANCE EMPRUNTEUR

Afin de vous offrir le meilleur service possible, le Crédit Municipal de Toulouse vous propose une assurance facultative afin de vous protéger contre les risques financiers sur la durée de votre prêt.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Téléphonez au 05.61.21.41.43

Email



☐ Je suis d'accord pour recevoir des e-mails conformément au RGPD (Règlement général sur la protection des données).

M'inscrire !